



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-07-2026 /

Dossier complet le : 23-07-2026 /

N° d'enregistrement : 021368/KK P

1 Intitulé du projet

VOLVESTRE BIOGAZ

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

SAS VOLVESTRE BIOGAZ

N° SIRET

10638553700019

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DEVIC

Prénom(s)

Jerome

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
26. Stockage et épandages de boues et d'effluents., 26B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une unite de methanisation agricole au droit d'une parcelle agricole. L'aspect exterieur des differentes constructions sera en accord avec les paysages environnants, afin de permettre une meilleure integration du projet. L'ensemble paysager sera soigne et repondre aux exigences de l'environnement vegetal. Le projet est une installation de production de biogaz et de digestats a partir de matieres vegetales et d'effluents d'elevage. Le biogaz est epure en biomethane avant d'etre injecte sur le reseau de distribution GRDF. Le digestat, engrais issus de la digestion des matieres, sera epandu sur les parcelles agricoles de l'EARL DU BERGE, porteurs du projet VOLVESTRE BIOGAZ, en remplacement d'engrais mineraux.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la SAS VOLVESTRE BIOGAZ est de construire et d'exploiter une unite de methanisation pour : - Diversifier les revenus, favoriser l'installation des enfants et perenniser l'exploitation agricole familiale a taille humaine ; - Produire un digestat de qualite pour apporter l'azote mineral indispensable a la croissance des cultures ; - Valoriser des sous-produits organiques (fumier, CIVE) et accroitre l'autonomie en engrais organiques ; - Produire du biomethane, energie renouvelable et locale, en remplacement du gaz fossile. L'approvisionnement de l'unité de methanisation se base sur un gisement provenant principalement de l'EARL du Berge (matieres vegetales agricoles et de fumier bovin), exploitation des porteurs du projet. En synthese, l'unité de methanisation VOLVESTRE BIOGAZ permettra le traitement de 1 939 t/an de dechets agricoles (matieres vegetales brutes, effluents d'elevage) des porteurs de projets afin d'obtenir environ 7 780 t/an de digestat liquide et 2 532 t/an de digestat solide qui seront epandus sur leurs terres en remplacement des effluents d'elevage et d'une partie des engrais organiques. Le site aura egalement une production d'environ 1 140 638 Nm3/an de biomethane injecte sur le reseau GRDF (revenu

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus dureront environ 12 mois. La première phase consistera en la réalisation des terrassements généraux, des réseaux d'assainissements puis des plateformes pour les cuves circulaires. La phase 2 comprend la réalisation des ouvrages de génie civil support des cuves et des diverses dalles et massifs de fondations des équipements et hangar. La 3ème phase inclut les travaux de process, qui correspondent à l'installation des équipements nécessaires au fonctionnement de l'unité de méthanisation (pompes, agitateurs, tremies...) ainsi que de tous les réseaux (fourreaux électriques, réseaux biogaz, chaleur...) et de la pose du hangar. La 4ème et dernière phase consiste au raccordement électrique de toute l'unité, la pose des éclairages, à la mise en service des différents équipements (méthanisation, épurateur) et à l'injection en biométhane du site sur le réseau de gaz national.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet VOLVESTRE BIOGAZ prévoit la mise en service d'une unité de méthanisation agricole à Saint-Julien-sur-Garonne (31), en zone rurale, à proximité directe de la RD25. Elle traitera jusqu'à 10 939 t de matières organiques par an (29,97 t/j), issues de l'EARL du BERGE. Le biogaz produit sera épuré pour injection sur le réseau GRDF ; le digestat sera valorisé selon un plan d'épandage par l'EARL du BERGE, sur ses terres. L'installation comprend un digesteur, un stockage de digestat liquide, un bâtiment de stockage des digestats solides, 4 silos de stockage des CIVES, une fumière, une prefosse, un pont bascule, un local social, des équipements techniques (épurateur, torchère, chaudière, poste d'injection), un bassin tampon et un bassin de rétention/infiltration. En phase d'exploitation, l'activité est encadrée par les prescriptions ICPE visant la protection de la santé, de l'environnement et des riverains. L'ensemble des eaux sales est repris dans le procédé. Les eaux pluviales propres, séparées, sont dirigées vers un bassin de rétention avant d'être infiltrées dans le bassin de rétention/infiltration. Les nuisances sont maîtrisées : les intrants sont stockés dans des conditions adaptées (aires étanches, couvertures, cuves fermées), les odeurs sont maîtrisées par la nature même du procédé (espace confiné sans oxygène, temps de séjour élevé). Le site est clôturé, paysagé (haies, arbres) et intégré au relief naturel. Le trafic moyen est de 4,2 trajets/jour ouvré, avec des pics sur environ 4,5 mois/an. Lorsque l'installation cessera son activité, les exploitants en informeront le préfet au moins un mois avant l'arrêt définitif. La notification de l'exploitant indiquera les mesures de remise en état prévues ou réalisées. L'usage futur du site est agricole.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration ICPE (2781) et declaration loi sur l'eau 2.1.4.0 et 2.1.5.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise cloturee Tonnage d'intrants Digestat liquide produit et a epandre Digestat solide produit et a epandre Surface totale du plan d'epandage Quantite d'azote epandue inscrite au plan d'epandage Surface epandable Biomethane produit	(22 398, m2) (10 939, t/an) (7 780, t/an) (2 532, t/an) (441, ha) (47, t/an) (300,75, ha) (1140638, Nm3)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	L'unité de méthanisation se situe hors ZNIEFF, en effet, la ZNIEFF la plus proche se situe à environ 800 m au Sud-Est du site. Certaines parcelles du plan d'épandage sont localisées dans la ZNIEFF I "La Garonne de Montrejeau jusqu'à Lamagistère" et ZNIEFF II : "Garonne et milieux riverains, en aval de Montrejeau". Les inventaires ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire et
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le département de la Haute-Garonne dispose d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) qui couvre tout le département. La commune de Saint-Julien-sur-Garonne ne présente cependant pas d'enjeux.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site et ses voiries d'accès potentielles ont fait l'objet de plusieurs sondages pédologiques et d'un examen de végétation ne révélant aucune zone humide. Ils ne sont également pas situés sur une zone humide bibliographique. Les morceaux de parcelles du plan d'épandage présentes en zone humide ont été classées comme inaptées à l'épandage.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Saint-Julien-sur-Garonne est couverte par 2 PPRN : _ Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements d'origine anthropique, Glissement de terrain ; _ Par une crue à débordement lent de cours d'eau.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Les 2 PPRN sont approuvés
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site d'étude est situé dans une zone de répartition des eaux superficielles.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche du site du projet est situe a 800 m. Les parties de parcelles du plan d'epandage situees en zones Natura 2000 on ete classees en aptitude 0 et donc exclues des epandages..
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le procede de methanisation utilise ne necessite aucun apport d'eau potable pour le fonctionnement du process. Des prelevements d'eau potable sur le reseau AEP seront faible et uniquement pour les eaux de consommation des sanitaires et les eaux de lavage des engins.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet est concu pour equilibrer les deblais/remblais
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet est concu pour equilibrer les deblais/remblais
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Une diagnostic ecologique a ete realise au droit du site d'implantation et de ses acces potentiels. Le site est constitue d'une grande parcelle agricole, borde par d'autres parcelles ainsi qu'une zone rudérale et un jardin prive. En l'etat des connaissances issues de nos passages, aucun des secteurs identifiés dans l'emprise du site d'etude ou au droit de sa future voirie d'accès ne revetent d'interets notables pour la biodiversité. En effet
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Il s'agit d'un projet agricole au sens du code rural, qui s'implante au droit d'une parcelle agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est localise au sein d'une zone d'alea faible du PPR Secheresse
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	L'unité de méthanisation reçoit et traite des sous-produits animaux de catégorie 2 (fumiers bovins). L'unité disposera donc d'un agrément sanitaire avant sa mise en service. Le risque sanitaire sera maîtrisé
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La methanisation engendrera des déplacements principalement lies a l'apport de matiere et a l'export du digestat vers les parcelles. La frequence du trafic sera en moyenne de 2,9 trajets/jour calendaires. Chaque annee, environ 1 042 engins circuleront sur le site, le trafic sera saisonnier avec des pics de trafics de mi-avril a juin et de septembre a octobre. Le pic de vehicule journalier sera atteint de mi-avril a mi-mai avec une moyenne de 20.9
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les equipements bruyants (compresseurs, tremie...) sont capotes ou sous batiment afin de les insonoriser. L'unite d'epuration est concue pour respecter la limite des 60 dB (A) en limite de propriete. Le site respectera la
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le procede de methanisation est realise dans un espace confiné, en absence d'oxygene. Il n'y a donc pas d'emissions d'odeurs par le procede en lui-meme. Les emissions odorantes sont liees au stockage et a la
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	Le projet est situe a moins de 50 m d'une STEP susceptible de generer ponctuellement des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'eclairage nocturne sera reduit au strict impératif dans les zones d'intervention avec notamment des allumages automatiques afin de fournir au site un niveau de securite optimal (balisage des issues, des obstacles, des
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	L'installation disposera de 2 points de rejet permanents : la chaudiere biogaz (gaz de combustion) et l'epuration membranaire du biogaz en biomethane (off-gaz contenant du CO2 et une concentration residuelle de CH4). Le rejet de biogaz est interdit. Une torchere de securite permettra la destruction du biogaz en cas d'indisponibilite des equipements de valorisation. Les rejets de la torchere seront similaires a ceux de la
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Seules les eaux pluviales propres du site (eaux de toiture, de la zone de retention et des voiries propres) sont rejetees au milieu naturel (infiltration) apres passage dans un separateur a hydrocarbures puis par un bassin
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Milieu naturel

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets generes sur site sont repris dans le dossier de declaration joint. Ils seront geres conformement a la reglementation en vigueur et elimines dans des filieres specifiques. Le digestat est valorise dans le cadre du plan d'epandage controle. Un registre de suivi sera tenu a jour dans lesquels seront egalement stockes les bordereaux de suivi. - huile moteur usagée - charbon actif usagé - huiles du generateur hydrocarbures - glycol
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	L'aspect exterieur des differentes constructions sera en accord avec les paysages environnants, afin de permettre une meilleure integration du projet. L'ensemble paysager sera soigne et repondra aux exigences de l'environnement vegetal. Une etude paysagere a ete menee et le projet a ete concu en lien avec les conclusions et recommandations issues de cette etude jointe au dossier de Demie de Construire
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'implante en zone agricole et s'inscrit dans la continuite des activites existantes. Il permet de valoriser localement les effluents et cultures intermediaires de l'exploitation des porteurs du projet, sans remettre en cause l'usage agricole des sols. Il ne modifie pas les fonctions du territoire ni les activites humaines locales et n'entraine pas de developpement residentiel ou

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le site d'implantation est localisé sur une parcelle agricole, à orientation céréalière. D'après l'analyse du milieu physique, du milieu naturel, du milieu humain, des risques et du paysage, aucun enjeu environnemental majeur n'a été identifié. Une évaluation simplifiée des incidences NATURA 2000 a été réalisée. En effet, le site d'implantation n'est pas localisé en zone humide ou dans un périmètre de protection de captage. Il n'est pas non plus inclus dans un zonage naturel (Natura 2000, ZNIEFF, réserve ou parc naturel). De la même manière, il n'est pas concerné par un régime de protection du patrimoine culturel. Enfin, il n'est pas localisé dans un Espace Bois Classe de la commune. Le périmètre d'épandage du digestat est hors des périmètres de protection de captage d'eau. Les seuls rejets aqueux de l'unité sont les rejets des

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le site est constitué d'une grande parcelle agricole, bordée par d'autres parcelles ainsi qu'une zone rudérale et un jardin privé. En l'état des connaissances issues de nos passages, aucun des secteurs identifiés dans l'emprise du site d'étude ou au droit de sa future voirie d'accès ne revêtent d'intérêts notables pour la biodiversité. En effet ces habitats sont anthropisés et perturbés, les rendant très peu attractif pour la faune patrimoniale. Aucun point bloquant n'est à signaler concernant la flore et les habitats naturels.

1. MESURES DE RÉDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT VIS-A-VIS DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES - MR 1 : Mise en défens Le site du projet n'abrite pas d'espèces de faune protégée dont une phase du cycle de vie est liée au site. Par ailleurs, le site d'étude est localisé dans un contexte d'agriculture intensive, où le dérangement de la faune est fréquent du fait des activités agricoles. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de suivre un calendrier particulier pour la réalisation des travaux. Toutefois, afin de minimiser le dérangement, il convient de mettre en place une mise en défens sur la limite Nord du site sur le talus, afin de matérialiser un secteur interdit aux engins ou au stockage éventuel de matériaux liés au projet. Une mise en défens sera également réalisée au niveau du petit bosquet de Robiniers pseudo-acacias au sud-est du site. Ce bosquet pourra, en dehors de la période de nidification des oiseaux, être remplacé ou agrémente par des plantations d'espèces champêtres locales selon les aménagements paysagers prévus au projet.

- MR 2 : Neutralisation immédiate de toute ornière en formation dans l'emprise du chantier et de la piste d'accès En phase chantier, le passage des engins est susceptible d'engendrer la création d'ornières favorables à la ponte d'amphibiens nageurs (notamment le Crapaud calamite et le

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments renseignés dans le présent formulaire, le projet ne semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale. Il est implanté en zone agricole, hors enjeux environnementaux sensibles, et n'induit pas d'effets cumulatifs notables. Les impacts sont maîtrisés par des mesures de gestion appropriées (eaux pluviales, odeurs, trafic, déchets). Le projet contribue à la transition énergétique et à la valorisation locale des effluents et déchets agricoles. La SAS VOLVESTRE BIOGAZ a pris en compte la réglementation dans le cadre de la conception de son installation. Elle respecte ainsi les prescriptions de l'arrêté du 10/11/09. L'ensemble de ces éléments conduisent, selon nous, à dispenser le projet de la réalisation d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LAFARGE

Prénom Noemie

Qualité du signataire	Responsable d'activite methanisation
-----------------------	--------------------------------------

À Rodez

Fait le 23-07-2026 / / /

Signature du (des) demandeur(s)